



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare -405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr

Site internet : cgtnmca.fr

Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 24 juillet 2026

Madame la Directrice générale
du CCAS de la ville de Nice

Objet : Demande de mise en place d'un groupe de travail relatif à l'évolution des cycles de travail des personnels soignants en EHPAD

Madame la Directrice générale,

Par la présente, notre organisation syndicale souhaite attirer votre attention sur la nécessité d'engager une réflexion concernant certains cycles de travail actuellement en vigueur au sein des EHPAD du CCAS de Nice.

En premier lieu, nous sollicitons la suppression de l'horaire de travail des aides-soignants de jour **9h00 - 21h00**.

Après plusieurs années de fonctionnement, force est de constater que cet horaire n'est plus adapté à l'organisation des soins ni à la prise en charge des résidents. En effet, une prise de poste à 9h00 ne laisse qu'environ **2h30 de soins le matin**, période pourtant essentielle pour assurer les toilettes, les levers, les accompagnements et l'ensemble des soins de confort dans de bonnes conditions. Cette organisation reporte une charge importante sur les équipes du matin et ne permet pas une répartition équilibrée des missions.

Par ailleurs, une fin de service à **21h00** apparaît particulièrement tardive pour les agents, alors même que l'activité auprès des résidents diminue progressivement en soirée. Cette amplitude horaire ne répond plus aux réalités de fonctionnement des établissements et suscite de nombreuses remontées de la part des professionnels.

En second lieu, nous réitérons notre demande formulée par courrier en date du **22 octobre 2025**, concernant la modification des horaires des infirmiers de l'unité protégée de l'EHPAD des Anciens Combattants.

Nous demandons que le cycle actuel de **7h30 - 19h30** soit remplacé par un horaire de **6h30 - 18h30**, permettant une meilleure couverture des besoins du service, une présence infirmière plus adaptée dès le début de la journée et une organisation plus cohérente avec les besoins des résidents et des équipes soignantes.

Cette réorganisation permettrait également que les équipes de nuit soient en lien avec un infirmier le matin pour effectuer des transmissions.

Ces deux demandes poursuivent un même objectif : adapter les cycles de travail aux réalités de terrain afin d'améliorer l'organisation des soins, les conditions de travail des professionnels et la qualité de l'accompagnement des résidents.

Aussi, nous sollicitons la mise en place, dans les meilleurs délais, d'un **groupe de travail et de réflexion** afin d'étudier les évolutions possibles de ces organisations horaires et de construire, de manière concertée, des solutions adaptées aux besoins des établissements.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre salutations distinguée.

PO/ Le Syndicat CGT NMCA

Andrew RENAULT

Co-Secrétaire général